



Compte rendu de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 30 juin 2009

L'assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires de la société Foncière Volta s'est réunie le mardi 30 juin 2009 à 10h00 au siège social de la société, 3, avenue Hoche - 75008 Paris sous la présidence de Monsieur David Zenou.

Le quorum atteint par les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance dépassait les 35 % d'actions votantes.

A l'issue du débat, la quasi-totalité des résolutions soumises au vote a été adoptée à l'unanimité.

Cette assemblée a approuvé les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2008 et a décidé d'affecter en totalité la perte de l'exercice, s'élevant à 152.508 euros, au compte « Report à nouveau ».

Compte tenu de l'arrivée du terme de l'un des commissaires aux comptes titulaire et du commissaire aux comptes suppléant, l'assemblée générale a décidé de nommer la société Concept Audit en qualité de commissaire aux comptes titulaire et la société Présence Audit en qualité de commissaire aux comptes suppléant pour une durée de six exercices.

L'Assemblée a par ailleurs renouvelé l'autorisation au conseil d'administration afin de mettre en œuvre un programme de rachat d'actions.

Enfin, cette assemblée a décidé de distribuer un dividende de 0,12 € par action prélevé sur le poste « Primes d'émission, de fusion, d'apports » et a accordé à chaque actionnaire une option entre le paiement en numéraire ou en actions du dividende à concurrence de 0,12 €. Un communiqué précisant les modalités de paiement du dividende en actions est diffusé parallèlement et est disponible sur le site www.foncierevolta.com.

Les résultats correspondant au vote de chaque résolution ont été les suivants :

A titre ordinaire :

	Voix pour	Voix contre	Abstention
1. Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2008	100 %	0 %	0 %
2. Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2008	100 %	0 %	0 %
3. Affectation du résultat	100 %	0 %	0 %

4. Distribution de dividendes prélevés sur le compte « Primes d'émission, de fusion, d'apports »	100 %	0 %	0 %
5. Approbation des conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce	100 %	0 %	0 %
6. Nomination d'un commissaire aux comptes titulaire	82,84 %	17,16 %	0 %
7. Nomination d'un commissaire aux comptes suppléant	100 %	0 %	0 %
8. Autorisation à donner au conseil d'administration d'acheter, de conserver ou de transférer des actions de la Société	100 %	0 %	0 %

A titre extraordinaire :

	Voix pour	Voix contre	Abstention
9. Autorisation au conseil d'administration à l'effet de réduire le capital par annulation d'actions ordinaires	100 %	0 %	0 %
10. Pouvoirs pour formalités	100 %	0 %	0 %